

DEPARTEMENT DE L'AUBE

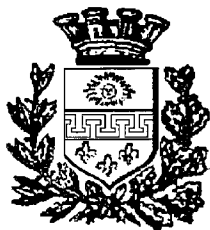
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-128

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ
AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU VITRAIL DE L'AUBE**

Compte-tenu de la richesse exceptionnelle du patrimoine verrier sur le département, afin de promouvoir et valoriser le vitrail dans l'Aube et d'accompagner l'ouverture de la Cité du Vitrail, l'association des Amis du vitrail de l'Aube a été créée en 2019.

Cette association a pour objectif notamment de promouvoir le vitrail aubois dans toute sa diversité, de soutenir les opérations de conservation ou de création de vitraux, d'organiser des visites commentées d'édifices présentant des vitraux remarquables.

La ville de Nogent-sur-Seine bénéficie de son côté d'un patrimoine verrier important, rassemblé principalement dans l'église Saint-Laurent et la chapelle de l'Hôtel-Dieu, lequel mériterait d'être davantage valorisé. A ce titre, l'église Saint-Laurent est inscrite sur l'itinéraire aubois de la Route du Vitrail.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment,

L'article L. 2121-21 : « Le vote a lieu au scrutin public [...]. Il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] » ;

Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin [...] » ;

L'article L.2121-29 : « Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune [...] » ;

L'article L.2121-33 : « Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes [...] » ;

Considérant que l'adhésion à une association dédiée à la valorisation du patrimoine départemental contribue à l'intérêt de la ville de Nogent-sur-Seine ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adhère à l'association des Amis du vitrail de l'Aube ;
- déroge à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales et de procéder au scrutin à main levée ;
- verse la cotisation en vigueur ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;
- désigne Madame Bénédicte HOUDRÉ, adjointe au Maire déléguée à la culture, au patrimoine et à la promotion du territoire, en qualité de représentante titulaire de la commune au sein de l'association. En cas d'absence ou d'empêchement, Madame Bénédicte HOUDRÉ pourra se faire représenter par tout membre du Conseil municipal.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN